

2019


Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE





RAPPORT D'ACTIVITES 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

1 rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Directeur de la publication : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Rédaction : La direction et ses services

Crédits Photos : Adobe Stock, Unsplash, Communauté de communes du Pays de la Serre

Création graphique : Service communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Dépôt légal : À parution

Numéro ISSN : RA N°8

Impression par : J2M Imprimerie - St Quentin

Tirages : 150 exemplaires

SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2019

01.

PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS

P. 6

02.

PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P. 12
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 15
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE P. 19
COMMUNICATION P. 26

03.

PAYS DE LA SERRE,
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF P. 28
DÉCHETS MÉNAGERS P. 29

04.

PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

SERVICES ET EFFECTIFS P. 32
FINANCES P. 34



01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS**

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS

42 COMMUNES

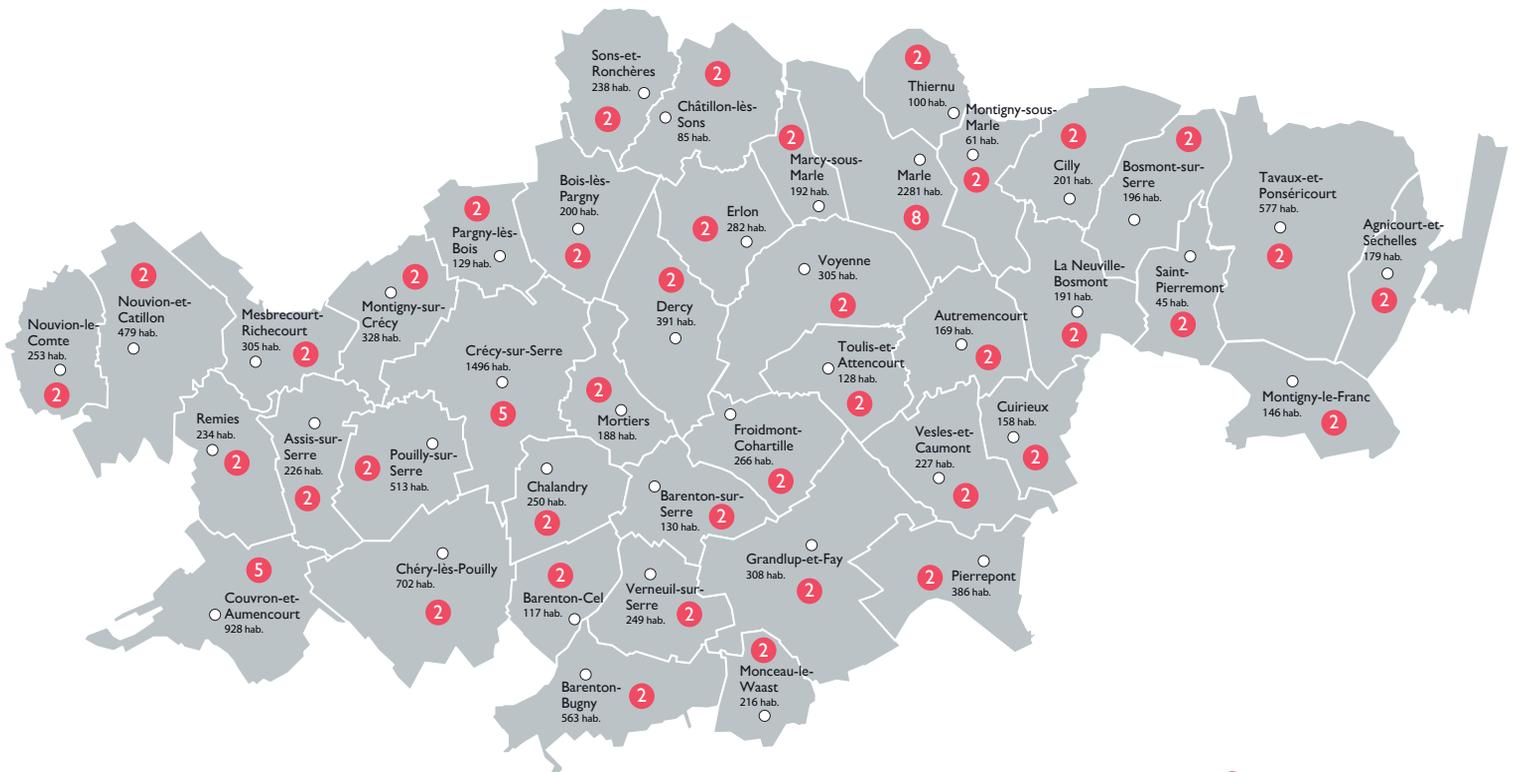
14 890 HABITANTS

* RECENSEMENT DE 2017 - SOURCE INSEE

42 866 HECTARES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CRÉÉE
AU 1^{ER} DÉCEMBRE 1992

UN TERRITOIRE



●
Nombre de conseillers



01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS



UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Richard	BEUSAERT
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Gérard	BOUREZ
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno	SEVERIN
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre	COURTIN
BOSMONT-SUR-SERRE	Amélie	LEBEAU
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul	VUILLIOT
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Jean-Michel	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Pierre-Jean	VERZELEN
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHARTILLE	François	NUYTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Jean-Jacques	DETREZ
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Jacques	SEVRAIN
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre	FRANQUET

MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Alain	PIERCOURT
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Régis	DESTREZ
REMIES	Bernard	COLLET
SAINTE-PIERRE-MONT	Marcel	LOMBARD
SONS-ET-RONCHÈRES	René	LEFEVRE
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Georges	CARPENTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS



AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice Patrick	LETURQUE WATTEAU*
ASSIS-SUR-SERRE	Guy Frédéric	MARTIGNY GRENIER*
AUTREMENCOURT	Dominique Pierre	POTART BLAVET*
BARENTON-BUGNY	Gérard Éric	BOUREZ BEVIÈRE
BARENTON-CEL	David Jean-Pierre	PETIT PROISY*
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno Laurent	SEVERIN HURIER*
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre Claudin	COURTIN DELOURME*
BOSMONT-SUR-SERRE	Franck Thierry	LEROY BELTRAMI*
CHALANDRY	Jean Frédéric	DELVILLE SABREJA*
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul Jacky	VUILLIOT DELARIVE*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric Laurence	BOCHET RYTTER
CILLY	Jean-Michel Gérard	HENNINOT DELAME*
	Carole	RIBEIRO
	Dominique Gilbert	LEBLOND RICHARD
	Benoît Grégory	ROGER COIGNOUX
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Pierre-Jean	VERZELEN
	Christelle	VIN
	Nathalie	SINET
	David Alain	BAUCHET PICON
CRÉCY-SUR-SERRE	Franck Pierre	FELZINGER DELHORBE*
	Bernard Christophe	BORNIER GUILLE*
DERCY	Louise Éric	DUPONT CHARTIER*
ERLON	François Karine Yves	NUYTTEN BLAIN* COURAUD* <i>À partir du 1er Avril 2019</i>
	Christian Denis	VUILLIOT MOUNY*
	Philippe Bruno	LEGROS LEBEAU*
LA NEUVILLE-BOSMONT	Christian Éric	BLAIN MORIN*
MARCY-SOUS-MARLE	Jacques Jean Myriame Vincent Marianne Jean-Pierre Eliane Karine	SEVRAIN FICNER FREMONT MODRIC PIERRET SORLIN LOISON LAMORY

MESBRECOURT-RICHECOURT	Hubert Vanessa	COMPÈRE DOOGHE*
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole Gilles	BUIRETTE HAUET*
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre Christiane	FRANQUET POTART*
MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis René	LEGOUX DUCHÈNE*
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel Jackie	WATTIER LAMBERT*
MORTIERS	Alain Mickaël	PIERCOURT ABRAHAM*
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry Delphine	LECOMTE DUCHATEAU*
NOUVION-LE-COMTE	Anne Marc	GENESTE ALLIAUME*
	Jean-Marc Frédéric	TALON DELANCHY*
PARGNY-LÈS-BOIS	Cédric Alain	MEREAU LAVANCIER*
PIERREPONT	Régis Yannick	DESTREZ BOILLEAU
POUILLY-SUR-SERRE	Bernard Myriam	COLLET DUFLOT*
REMIES	Marcel Joël	LOMBARD LORFEUVRE*
SAINT-PIERREMONT	René Philippe	LEFEVRE VAESSEN*
SONS-ET-RONCHÈRES	Daniel Martial	LETURQUE DELORME
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Jean-Claude Isabelle	GUERIN PALFROY*
THIERNU	Blandine Hugues	LAUREAU BECRET*
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Pascal Didier	DRUET PICARD*
VERNEUIL-SUR-SERRE	Olivier Philippe	JONNEAUX VIEVILLE*
VESLES-ET-CAUMONT	Georges Jean-Louis	CARPENTIER AUBERT*
VOYENNE		

maire | membre du bureau | * = suppléant

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Pierre-Jean VERZELEN : Président de la Communauté de communes, 1er Vice-Président au Conseil Départemental

Dominique POTART : Vice-Président délégué aux finances, communication, SCoT et urbanisme

Anne GENESTE : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, restauration scolaire, aux loisirs et enfance / jeunesse

Jacques SEVRAIN : Vice-Président délégué à l'économie

Georges CARPENTIER : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Carole RIBEIRO : Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Gérard BOUREZ : Vice-Président délégué aux affaires culturelles

Les Vice-Présidents ainsi que le Président ci-dessus sont présents de l'ensemble des commissions du Pays de la Serre.

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Gérard BOUREZ

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), David PETIT (Barenton-Cel), Mélanie JOLY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Alain MORGE (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Brigitte BRAGANTINI (Montigny-sur-Crécy), Patrick DOUBLE (Montigny-sur-Crécy), Bernard NOZEK (Nouvion-et-Catillon), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Aurore GOULLART (Pargny-lès-Bois), Isabelle LEON (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre).

ÉCONOMIE

Président : Jacques SEVRAIN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Jean-Louis AUBERT (Voyenne), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Jérôme MARQUET (Barenton-Cel), Boris SEIGNEUR (Pargny-lès-Bois), Samuel LANCELIN (Remies), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), XIONG Christian (Cilly).

ENFANCE ET PORTAGE DE REPAS

Présidente : Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Jean-Christophe LECLERCQ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Sabrina AUDINET (Bois-lès-Pargny), Emmanuelle PLANCKE (Bosmont-sur-Serre), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Florence LOMBARD (Cilly), Franck



FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Karine BLAIN (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Marianne PIERRET (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean FICNER (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Caroline DECQUE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Mélanie VILLENA (Pargny-lès-Bois), Aurore GOULLART (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Bernadette GERARD (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Huguette BERNARD (Verneuil-sur-Serre), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Anne CLEMENT (Chéry-lès-Pouilly), Emilie LEDUC (Nouvion-le-Comte), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Bruno TRIOLET (Autremencourt), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Francis HELBECQUE (Barenton-Cel), Claude ABRAKIEWICZ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Nicolas PAQUET (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Thomas NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Stéphane LANEZ (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Joël LHOTTE (Pargny-lès-Bois), Sébastien RICHETEZ (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Pauline CHOAIN (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Francis CARLIER (Toulis-et-Attencourt), Martial SEGUI (Toulis-et-Attencourt), François BORDEREAUX (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre), Thierry VION (Verneuil-sur-Serre), Jean-Louis AUBERT (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre),

LES COMMISIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Eric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Viviane PONSIN (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Virginie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu).

SALLES NTIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Georges CARPENTIER

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), Jean-Pierre PROISY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Claude LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

URBANISME ET SCOT

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), François BRAZIER (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Dominique LEBLOND (Couvron-et-Aumencourt), Gilbert RICHARD (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Denis SUIN (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Eliane LOISON (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catil-

lon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Maxime DECROUY (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Franck LEROY (Bosmont-sur-Serre), Philippe OBJOIS (Chalandry), Jacky DELARIVE (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Yannick GRANDIN (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian VUILLOT (Grandlup-et-Fay), Philippe LEGROS (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Christiane POTART (Montigny-le-Franc), Philippe LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BLANQUART (Mortiers), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte).

APPELS D'OFFRES

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART, Anne GENESTE, Jacques SEVRAIN, Georges CARPENTIER, Bernard COLLET, Carole RIBEIRO, Daniel LETURQUE, Laurence RYTTER, Christian VUILLOT, Guy MARTIGNY (titulaires et suppléants).

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Président : Dominique POTART

Vice-Président : Bruno SEVERIN

Par décision du Conseil Communautaire, sont membres de la CLECT, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire (cf. page 8).



02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

PAYS DE LA SERRE, DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Entrée du Pôle d'Activités du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économique. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activités du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activités du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- Artisanat
- Industrie & Agro-Ressources
- Bureaux d'études
- Activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010, le Pôle d'Activités du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'INRA, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sorange, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB).

Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts-de-France a décidé l'implantation du Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) qui travaille sur la valorisation complète de la plante et cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives.

En 2019, la société Jean DECOCK SA a acquis 78 000 m² de terrains pour son unité de teillage, pour la transformation du lin. L'entreprise a également déposé une option pour l'achat de 39 131 m² supplémentaires.

Les travaux ont débuté en toute fin d'année 2019 pour un démarrage de production prévu pour l'automne 2020.

Le comité syndical du Pôle du Griffon a également délibéré sur la cession de 15 000 m² pour la SARL SN DACHY, une concession de matériel agricole.

L'entreprise D2i, pour la transformation de fruits, a inauguré son site en septembre 2019.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2019 s'élève à 100.000€ contre 200.000€ en 2018.



Photo aérienne des premières installations sur le pôle du Griffon

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE



Vue aérienne de la zone d'activités de La Prayette

HISTOIRE ET IMPLANTATION

Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activités offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2. >>>

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la Zone de la Prayette accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT et Lariplast. La zone d'activités est également le pôle qui accueille des services du Pays de la Serre :

- Le service ADS (Application du Droit des Sols), ouvert depuis Juillet 2015 permettant, entre autre, d'obtenir des permis de construire.
- Deux plateformes d'insertion dédiées à la découverte des métiers du bâtiment et à la découverte des métiers de l'entretien et du nettoyage professionnel.

Suite à la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a déposé un permis d'aménager sur l'ancien site industriel de la sucrerie de Marle, démantelé et réaménagé en partie afin de construire un nouveau chemin d'accès depuis l'allée d'Haudreville.

La nouvelle voie d'accès sera accompagnée d'arbres tiges, d'une noue de recueil des eaux pluviales, de mobilier urbain et d'un éclairage public.

L'objectif est de viabiliser de nouvelles parcelles afin de générer une disponibilité foncière en adéquation avec la volonté de développement économique portée par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet consistera à viabiliser jusqu'à 7 parcelles dans l'enceinte de l'ancienne sucrerie pour une surface commercialisable d'environ 23 337 m².

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS (application du droit des sols).



ZOOM SUR L'ENTREPRISE ROGER DELAFONT

Véritable entreprise familiale, la société DELAFONT est un véritable gage de qualité dans le domaine de l'électricité depuis plus de 30 ans ! D'abord portée par M. Delafont, l'entreprise est maintenant gérée par son fils depuis 1999. C'est en 2009 que l'entreprise devient une société à part entière et s'installe à Marle. Afin de développer son activité, de préparer l'avenir et d'agrandir la « famille » Delafont (7 employés actuellement), l'entreprise prend ses quartiers à La Prayette et développe son activité sur le territoire du Pays de la Serre et ses alentours.



Le bâtiment de La Prayette après les travaux de huisseries et de peinture...

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Maison de santé pluridisciplinaires de Marle et Crécy-sur-Serre

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

LE CONCEPT DE LA MSP ? BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial adossée aux deux Maisons de santé situées à Marle et Crécy-sur-Serre.



La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre de Marle, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

Marle accueille actuellement deux médecins généralistes, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, deux cabinets d'infirmier(e)s, un podologue, deux chirurgiens-dentistes, une orthophoniste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

La Maison de santé de Crécy-sur-Serre a été inaugurée le 1er Juillet 2017 et accueille un médecin généraliste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, trois infirmières libérales, une diététicienne et une psychologue. La maison de santé a une surface utile de 737,60m² dédiée aux professionnels et patients.

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre...) ont été prévus.

En 2019, face aux besoins des professionnels de la santé, la

Communauté de communes a lancé une procédure de recrutement d'un cabinet d'architectes pour l'aménagement d'une « zone blanche » (espace construit mais non aménagé) qui va être aménagé en 3 cabinets et un local d'archives, pour la Maison de Santé de Marle.

Au-delà de ce regroupement physique en un lieu unique, le concept des MSP a l'ambition d'améliorer les soins du diagnostic à la convalescence tout en contribuant à limiter la désertification médicale.

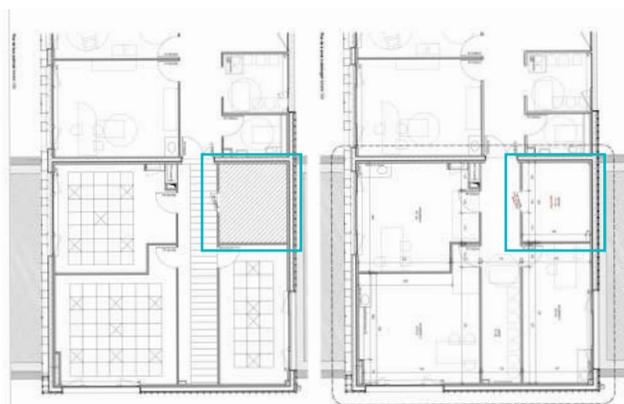
Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloisonnement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un pôle de santé » (GPSPS).

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Coûts global des travaux des 2 MSP	4 460 025,77 €
Financement des partenaires (Fonds européens, Etat, Région Haut-de-France, Conseil Départemental)	1 396 106,70 €
Autofinancement	1 778 919,07 €
Emprunts	1 285 000,00 €



L'autofinancement du Pays de la Serre s'élève à 3 063 919,07€ ce qui représente environ 70% du budget total contre un peu plus de 30% du financement par les partenaires.



Aménagement d'une zone blanche - MSP Marle

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le service ADS et ses missions

URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le Service Application du Droit des Sols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanismes, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales).



Depuis le 1er Juillet 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé le service Application du Droit des Sols. Le service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanismes d'informations et opérationnels) pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou carte communale.

Le service a pour vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes et aux particuliers de la Communauté de communes pour tout dossier relevant du territoire.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du code de l'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme.

Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

L'année 2019 est marquée par deux projets importants sur le territoire du Pays de la Serre :

- Le permis de construire de la champignonnière de Crécy-sur-Serre pour l'entreprise « ChamPicarde ».
- L'implantation d'une usine de Lin « Jean Decock S.A » à la ZAC du Griffon, sur le territoire de Barenton-Bugny.



Projet de construction de la champignonnière - Extrait du Permis de construire

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Le service ADS a totalisé depuis sa création 835 demandes dont pour l'année 2019 :

- 11 demandes de permis de construire
- 76 déclarations préalables
- 2 permis d'aménager
- 97 certificats d'urbanisme
- 4 permis de démolir



Projet de construction de l'usine de lin - Extrait du Permis de construire

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Plan local d'urbanisme intercommunal

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

UN DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL, UN PROJET GLOBAL

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme, qui, à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de la Serre, établira un projet global d'urbanisme et d'aménagement. À la différence du SCoT achevé en 2018, le PLUi a pour objectifs de déterminer précisément la destination, l'affectation des sols et la réglementation des occupations et utilisations des sols. L'élaboration du PLUi constitue pour la Communauté de communes du Pays de la Serre une opportunité de mener une réflexion sur le développement de son territoire à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé tout en intégrant les enjeux du développement durable. La prescription du PLUi a été actée par délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2018, pour une période de 4 à 5 ans.



Modifier, réviser les PLU communaux, le quotidien de l'urbanisme

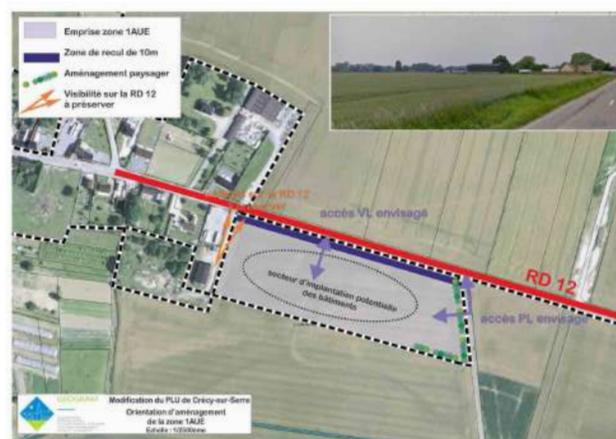
En parallèle des travaux menés sur la réalisation du PLU i, la Communauté de communes a mené en 2019 deux procédures sur des PLU communaux.

À Crécy-sur-Serre, l'entreprise CHAMPICARDE était à la recherche d'un nouveau site pour développer son activité de culture de champignons bio. Lors de l'élaboration de son PLU la commune de Crécy/Serre avait réservé des terrains en vue de l'implantation future d'activités économiques et a proposé à CHAMPICARDE de les acquérir. Pour permettre cette installation, une modification du document d'urbanisme communal était nécessaire basculant ces terrains de la catégorie « réservé pour une activité économique future » à la catégorie « disponible immédiatement ». Cette modification fut achevée et approuvée en Conseil communautaire le 27 mai 2019 et CHAMPICARDE a pu entamer ses travaux dès l'été 2019.

À Barenton-Bugny, la Communauté de communes a mené une révision simplifiée du PLU communal afin de permettre à l'entreprise SA Jean DECOCK de s'implanter dans les meilleures conditions possibles sur le Pôle d'activités du Griffon. En effet, lors de la création du PLU communal en 2004, un espace boisé classé (EBC) avait été indiqué sur le pourtour de la parcelle. Son but ? Créer de toutes pièces un écran végétal entre le Pôle d'activités et la commune de Barenton-Bugny. Plus récemment, l'utilisation des EBC a été fortement revue et d'autres outils d'aménagement paysager, plus souples et évolutifs lui sont souvent préférés. Pour faire évoluer l'EBC en zone d'aménagement paysager, une révision allégée du PLU communal a été menée puis approuvée en Conseil

communautaire le 19 décembre 2019. Depuis les travaux de l'entreprise SA Jean DECOCK ont débuté et devraient s'achever lors du 2ème semestre 2020.

Dans ces deux procédures, l'entente entre les communes concernées et la Communauté de communes fut essentielle. Si la Communauté de communes mène la procédure, l'accord des communes et leur participation est essentielle. De même, la Communauté de communes a pu bénéficier d'un accompagnement fort des services de l'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Laon. Coopération intercommunale, accompagnement de la DDT, implication des élus ont permis de mener ces deux projets dans des délais réduits.



Modification du PLU de Crécy-sur-Serre - Extrait de la notice justificative et explicative

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES



Cahier de recommandations architecturales - exemple de fiche

CONSEILS ET INSPIRATIONS POUR RÉNOVER LE BÂTI

En 2019, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la commune de Chéry-les-Pouilly ont mené une expérimentation en matière de recommandations architecturales pour la réhabilitation du bâti.



Sur la commune de Chéry-les-Pouilly, un relevé de terrain a été effectué au printemps 2019 afin d'identifier des bâtis caractéristiques : maison rurale traditionnelle sur rue ou à l'alignement, corps de ferme, reconstructions post 1er Guerre Mondiale, pavillon des années 50 ... jusqu'aux murs et clôtures.

À partir de ce travail, des fiches de recommandations ont été réalisées pour guider et conseiller les habitants ou futurs habitants de Chéry-les-Pouilly dans leurs projets de travaux extérieurs : volets et fenêtres, rejointements, murets, clôtures et portillons.

Chaque fiche propose des modèles et exemples à suivre tant sur les formes que sur les couleurs ou les matériaux. Elle se doit d'être inspirante sans être prescriptive :

- Maison rurale traditionnelle
- Corps de ferme
- Architecture de la Reconstruction
- Pavillon des années 50
- Construire sa maison aujourd'hui
- Anciens murs de clôture

Ces fiches sont expérimentées par la commune de Chéry-les-Pouilly depuis décembre 2019. Si cette expérience s'avère positive, elle pourra faire l'objet d'une extension et d'une adaptation à l'ensemble du territoire intercommunal, notamment dans le cadre du PLU intercommunal.

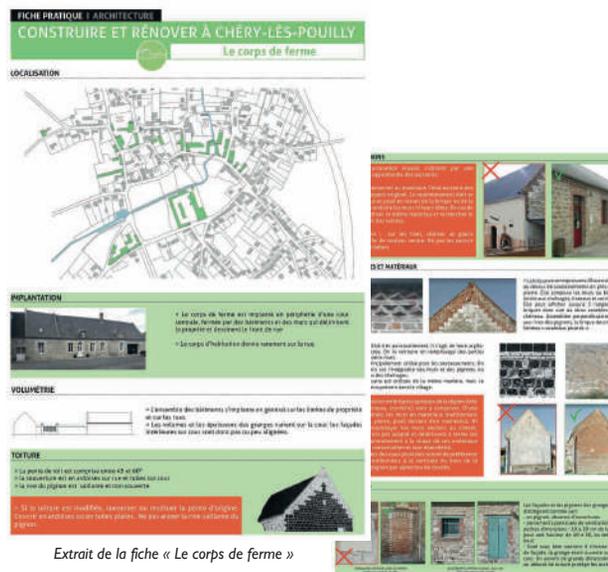
Certaines fiches pourraient être utilisées en extenso sur nombre de communes du Pays de la Serre dont le bâti possède des caractéristiques communes avec celui de la commune d'expérimentation, d'autres seront à créer pour identifier et valoriser des bâtis particuliers, typiques d'une commune, d'un secteur.

Conseils et démarches :

Dans ces démarches de réhabilitation et de travaux, les conseils en amont du projet sont essentiels à sa réussite, de nombreux partenaires sont présents :

- CAUE de l'Aisne : conseils gratuits pour les particuliers en architecture et paysage pour vos constructions et rénovations
- SOLIHA : conseils sur la maîtrise d'énergie et les aides financières
- Fondation du Patrimoine : aides financières pour la réhabilitation du bâti ancien
- Maisons paysannes de France : conseils et informations sur la rénovation d'habitat traditionnel

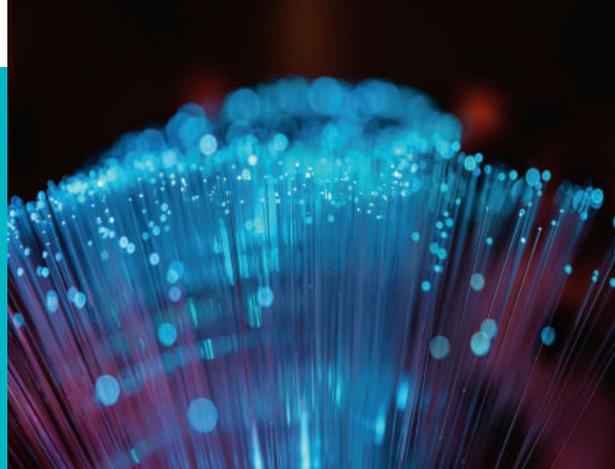
De plus, si le bâti est situé dans un périmètre classé ou est lui-même classé, SDAP de l'Aisne (ABF) est présent pour : contrôle, conseil, et promotion de la qualité architecturale et urbaine du patrimoine bâti et paysager, à la fois auprès des particuliers et des collectivités publiques, essentiel lorsque votre bâti est situé dans un périmètre classé ou est lui-même classé.



Extrait de la fiche « Le corps de ferme »

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

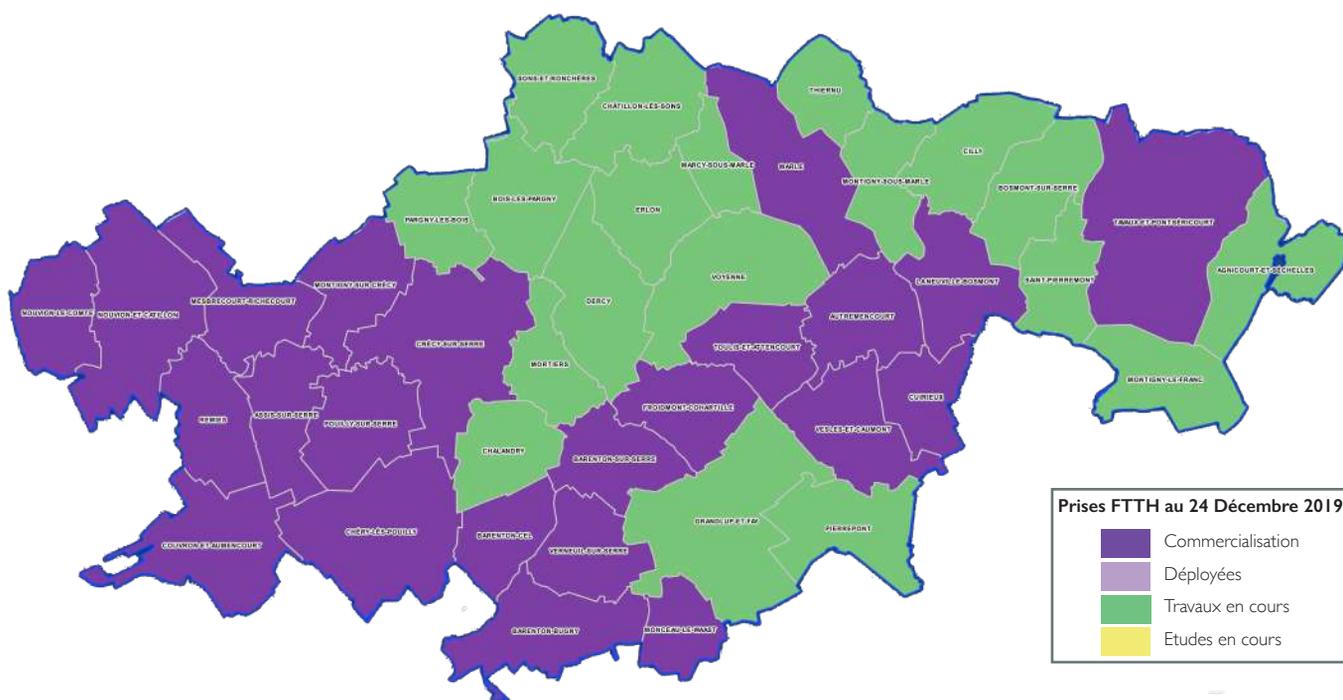


La fibre optique sur le territoire d'ici 2022

LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF

Convaincue de la nécessité de garantir l'accès au numérique à l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes s'engage à relier les 42 communes du Pays de la Serre à la fibre optique d'ici 2020.



Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit (THD) vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2030, c'est-à-dire proposer un accès à un internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise l'Etat, les opérateurs privés et les collectivités territoriales comme le Pays de la Serre.

Les avantages de la fibre ?

- Un débit stable et de qualité
- Un usage en simultané optimal
- Des transferts instantanés
- Une connexion ininterrompue
- Une qualité d'image en très haute définition

En décembre 2019, ce sont 23 communes déjà raccordées et donc commercialisables auprès des fournisseurs d'accès disponibles et 19 communes en cours de travaux pour le raccordement à la fibre optique des foyers du Pays de la Serre.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

En 2022, l'ensemble des communes du territoire du Pays de la Serre seront reliées à la fibre optique.

3,4 millions d'€, c'est la part d'investissement de la Communauté de communes pour le raccordement de ses communes.

11,5 millions d'€, c'est le coût total des travaux pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sur le Pays de la Serre.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire.

Depuis 2004, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif soutenu financièrement par la Communauté de communes. Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et de Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental.

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Couvron-et-Aumencourt, Chéry-les-Pouilly en demi-journée et Crécy-sur-Serre pour le matin. 64 enfants ont participé à ces ateliers en 2019, ce qui représente 42 familles du territoire.

Les Petites Vacances se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre :

- Février : 118 enfants ont été accueillis, soit 77 familles
- Avril : 152 enfants accueillis, soit 100 familles
- Octobre : 140 enfants ont participé, soit 87 familles

Les **Accueils de Loisirs** pendant les **vacances d'été** se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre est de 251 enfants, résultat en hausse par rapport à 2018. La fréquentation de Marle est de 136 enfants soit 89 familles différentes.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **Séjours Avec Hébergements** en été et en hiver.

Le **séjour hiver** au ski s'est déroulé au Massif des Brasses en Haute-Savoie pour un programme de ski alpin avec 20 enfants inscrits.

Pour le **séjour été** proposé, 6 enfants se sont inscrits pour découvrir la montagne en été, en Haute-Savoie !



Défilé de musique brésilienne dans les rues de Marle lors des vacances de Février 2019

Sur l'ensemble des actions 2019, seules 4 communes ne sont pas concernées.

Le Pays de la Serre propose des **Actions de Formations Diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Aussi la Communauté de communes a-t-elle décidé de participer à la formation de base de 12 jeunes et à la formation de perfectionnement de 1 jeune.

Le **Relais Assistantes Maternelles (RAM)** propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Animations et activités manuelles mises en place sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois. Le spectacle de Noël « Le Géant pas si égoïste » a émerveillé 27 enfants qui étaient accompagnés de 21 adultes ! De plus, une soirée thématique sur le développement du langage a été suivie par 12 adultes et 3 enfants, animée par Mme BOUCLY Adélaïde.

Sur le territoire, nous comptons 170 assistantes maternelles pour 603 places agréées...

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Activité RAM avec les enfants, assistante maternelle et parents

L'info RAM, guide pratique regroupant des informations juridiques et pratiques ainsi que le planning des ateliers du RAM, est rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 180 exemplaires.

Le RAM a pour objectifs :

- être un lieu d'information et de ressources pour les parents et les assistantes maternelles avec 165 rendez-vous directement au RAM et 510 par téléphone
- être un lieu d'échanges entre professionnels
- être un lieu d'observation pour les élus et responsable du service jeunesse.
- être un acteur majeur lors des 31 animations proposées aux 22 enfants, ainsi qu'aux 180 parents et assistantes maternelles.



Depuis octobre 2016, grâce à la “**Ludothèque Itinérante**”, les enfants de 0 à 6 ans et parents peuvent découvrir des jeux pour tous les âges et tous les goûts, et passer des moments agréables et conviviaux.

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le jeu au sein des familles et de créer une dynamique en milieu rural autour du jeu. Le jeu sur place est gratuit seul un abonnement pour le prêt est obligatoire. Les animations dans les écoles maternelles se sont déroulées sur 9 communes du territoire.

En 2019, la ludothèque comptabilise 11 nouvelles adhésions et 20 renouvellements soit 619 emprunts de jeux sur l'année.



Le nombre d'animations au sein des 9 écoles maternelles (de la Petite à la Grande Section) pour l'année 2019 correspond à 72 heures d'animations qui ont touché 590 élèves en 2019.

La Communauté de communes a mis en place sur son territoire une ludothèque itinérante à destination des enfants du territoire accompagnés de son assistante maternelle et/ou parents, grâce au véhicule financé en 2017.

La ludothèque permet de **favoriser la pratique du jeu** pour faire reconnaître son importance, tant son rôle social, éducatif et culturel. Elle s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place (hors école), de **Janvier à Juillet** dans 5 communes du territoire (Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt) et de **Septembre à Décembre** dans 7 communes du territoire ((Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Montigny-sur-Crécy, Nouvion-et-Catillon, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt). L'entrée est libre et gratuite pour les jeux sur place.
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de motricité dans des salles mises à disposition par votre commune.
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres. Adhésion pour la location de jeux, jouets, livres pour une durée d'un mois : 10 € par an ou 5 € pour 6 mois (l'adhésion est de date à date).

Lors des 50 (contre 72 en 2018) séances d'animations tout public en 2019, la ludothèque a accueilli 358 enfants, contre 98 en 2018 et 202 adultes contre 55 en 2018. Un véritable bon en avant pour ce service à la population.

La **Micro-crèche « Lucioles et Coccinelles »** de Crécy-sur-Serre est ouverte depuis le 17 juin 2019 et 24 familles ont inscrits leurs enfants, ce qui représente 25 enfants. Les familles qui profitent de ce nouveau service habitent ou travaillent sur le territoire du Pays de la Serre.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La livraison des repas aux personnes âgées

LE PORTAGE DE REPAS & LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPEL

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré les services de proximité à la population et notamment le portage de repas au domicile des personnes âgées depuis le 1^{er} septembre 1993.



Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 2 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre...

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées 6 jours sur 7. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'usager et le livreur. Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

Fonctionnement :

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée, un plat principal et son accompagnement, un fromage ou un laitage et un dessert. Le pain est également inclus.

Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique). Les menus respectent une rotation régulière afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.

La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimaux. La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur. Le tout est livré dans un sac individuel pour chaque utilisateur.

Le prix de vente du service :

Le plateau repas comprend 6 éléments composant le repas avec une portion de pain incluse. La livraison est comprise et l'ensemble est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de dépendance (GIR) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).



Crédit Photo : www.elior.fr

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas livrés par jour, en moyenne : 53
Nombre de personnes concernées : 112
Nombre de repas livrés : 19 208 / an
Nombre de communes concernées par le service : 27
Nombre de nouveaux clients : 37 en 2019

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Au menu, cette semaine... Nom :
Portie à rendre à votre cantine Prénom :
Cantine de : Cantine de :

Du 4 au 8 Novembre 2019

LUNDI 10	MARDI 11	MERCREDI 12	JEUDI 13	VENDREDI 14
Pâtage Salaberry	Salade terrine <small>(saumon, courgettes, oignons rouges)</small>	Croûtes de pain de seigle / crudités	Concombre BIO vinaigrette	Salade et tomates
Bouillottes au yaourt baquette sauce auvignonne	Asperges de bonnet	Escalope de veau farcie sauce grand-mère	Escalope de poulet BIO sauce tomate	Escalope de poulet sauce indianaise
Gâteau aux noix et croustilles d'avoine	Riz sauté	Pratelles de légumes	Purée de patate douce BIO	Bonbons lactés
Petits salades aux fruits	Yogurt	Salade poêlée	Carrot BIO	Gâteau
Fruit de saison	Compote pommes / banane	Tartiflette râpée	Tarte aux pommes BIO	Fruit de saison

Produit local
Ingrédients locaux

* Substituer le yaourt sans sucre
pour les enfants

11
Végétarien
Végétarien
Végétarien
Végétarien

5
Végétarien
Végétarien

Libre Pigeon
elior

Nombre
de repas
commandés:

Pays de la Serre
Communauté de Communes

Exemple de menu élaboré pour les cantines scolaires

RAPPEL

En optant pour la compétence « portage de repas et restauration scolaire », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Chaque jour de classe, ce sont en moyenne 470 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par ELIOR selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes ou féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. Le personnel encadrant et surveillant les enfants est communal ou issu de regroupement scolaire.

Depuis 2018, un repas BIO est proposé 1 fois par semaine, dans chaque cantine scolaire et depuis le Novembre 2019,

conformément à la réglementation, un plat végétarien est également au menu chaque semaine.

Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,79€ et pouvant descendre jusqu'à 1,90€ en fonction du quotient familial. Pour les enfants hors territoire, le ticket est vendu 3,04€.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assure le fonctionnement de 8 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Nouvion-et-Catillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- Pierrepont (SIGÉ des Marais)
- Tavaux-et-Ponséricourt (SI du Val de Serre)



ZOOM

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas distribués : 59 458 sur l'année scolaire 2019

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Mise en valeur du patrimoine du territoire

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur deux plateformes d'insertion : Atelier Découverte des Métiers du Bâtiment et Découverte des Métiers de l'Entretien et Nettoyage Professionnel. Ces dispositifs ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi. ➤

La Communauté de communes embauche en contrat à durée déterminée d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail (20H hebdomadaire en général), des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant. Il va pouvoir accéder à la mobilité et à la qualification, deux atouts essentiels pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques. Les travaux entrepris sur le territoire contribuent à l'amélioration du cadre de vie au sein du Pays de la Serre, support de ces chantiers.

Le **chantier découverte des métiers du bâtiment** restaure principalement le petit patrimoine bâti. Chaque restauration est pensée en amont avec les élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique et le conseil départemental.

Le **chantier découverte des métiers de l'entretien et nettoyage professionnel** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et parfois sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs.

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

Le chantier découverte des métiers du bâtiment est intervenu sur différents chantiers :

■ Mise en valeur d'églises sur plusieurs communes (*Autremencourt et La Neuville-Bosmont*)

■ Cantine de Pouilly-sur-Serre

■ Travaux de rénovation sur la façade de la mairie de Montigny-le-Franc.



La Communauté de communes bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.

Le chantier d'insertion Entretien et Nettoyage Professionnel intervient dans les communes le souhaitant suivant un planning pour l'entretien régulier des mairies, églises, salles des fêtes ainsi que les écoles.

Elles ont également réalisé d'autres projets tels que :

- Préparation de la salle de réception et des tables pour les vœux communaux à Marle et à Crécy-sur-Serre.
- Soutien logistique lors d'une sortie culturelle à Guise avec 400 enfants.
- Préparation du pôt d'accueil lors du forum de l'insertion.



L'équipe lors de la cérémonie des vœux du Pays de la Serre



Un simulateur de conduite est également à disposition des deux chantiers d'insertions, pour se familiariser avec un véhicule et aider les salariés à passer leur permis de conduire. Le simulateur est présent depuis Mars 2019.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Personnes ayant travaillé sur les deux chantiers : 39 personnes, dont 18 hommes et 21 femmes.

Sortie emploi CDI : 2 personnes

Sortie emploi CDD : 6 personnes

Sortie formation qualifiante : 4 personnes

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Affiche pour les inscriptions de nouveaux élèves pour la saison 2019/2020

RAPPEL

L'École Intercommunale de Musique dispense un enseignement de qualité, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.



Répondant aux préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CEI, avec des cours de :

- Formation musicale
- Pratique instrumentale (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)
- Pratique collective (Chant choral, Orchestre, Atelier d'accompagnement, Atelier d'improvisation et Ensemble de guitares)

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour l'année 2019, l'École de Musique a accueilli 115 élèves, dont 92 élèves instrumentistes, issus de 32 communes du territoire. **C'est la deuxième année depuis la création de l'école en 1997 que les communes sont autant représentées sur le territoire.**

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

De nombreux enfants sont accueillis à l'École de Musique : 18 enfants sont au Jardin Musical, 77 enfants ont moins de 11 ans sur un total de 115 élèves.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de **favoriser la pratique instrumentale** de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil départemental

et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie...).

Cette année fût marquée par différentes représentations sur le territoire !

D'abord, un concert a été organisé dans l'église de Cuirieux avec les Orchestres élémentaire et junior de l'École de Musique du Pays de la Serre et l'Orchestre junior du Conservatoire Municipal d'Hirson, le 7 mai 2019.

Enfin, comme chaque été, l'École Intercommunale de Musique a proposé six concerts avec notamment 2 représentations du spectacle autour des chansons d'Aldebert qui se sont déroulées le 25 et 26 Juin 2019 à Crécy-sur-Serre avec l'ensemble des élèves et les enseignants de l'École de Musique.

La M.A.R.C.,
La Communauté de communes du Pays de la Serre,
La Ville d'Hirson,
vous propose,

UN CONCERT



02.

DES COMPÉTENCES
DES PRÉOCCUPATIONS
COMMUNICATION



Salle TIC à disposition des usagers à Crécy-sur-Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette...) et du numérique. Ils sont mis gratuitement à disposition du public. 

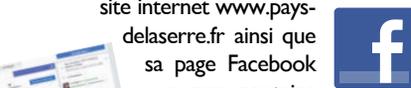
Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé de nombreuses structures, (accueil de loisirs, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, soutien aux associations...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes a souhaité mieux les faire partager par tous, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

Les objectifs sont multiples : informer sa population des réalisations communautaires, promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance chez ses habitants.

La communication est répartie sur deux axes majeures :

- **La communication institutionnelle** : l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine, le site internet www.pays-delaserre.fr ainsi que sa page Facebook communautaire avec 2 100 abonnés.



- **La communication opérationnelle** : elle soutient les actions des services au sein de la Communauté de communes ainsi que pour les différentes associations si nécessaire. Son but est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.

Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre mettait à disposition de ses habitants, 10 salles informatiques dont 3 labélisées « Picardie En Ligne ». Depuis le début d'année 2019, ces salles ont été fermées. Pour continuer à proposer ce service aux habitants, **4 salles numériques sont restées actives à Crécy, Marle, Tavaux et Couvron.**

Le responsable du pôle NTIC a toujours son rôle d'accompagnement, de formation et de conseils auprès des utilisateurs. Son rôle étant de lutter contre la fracture numérique en milieu rural et d'être un véritable soutien pour les utilisateurs.

Pour les demandeurs d'emploi, l'animateur les guide dans la création de leur profil sur Pôle Emploi.fr. Ils pourront suivre une initiation au traitement de texte pour les aider à rédiger et présenter les lettres de motivation et le curriculum vitae.

Des créneaux horaires « accès libre » donnent un accès aux ordinateurs en toute autonomie mais l'animateur reste à disposition en cas de besoin. Tout au long de l'année, les habitants peuvent aussi suivre des initiations en bureautique et internet, approfondir leurs connaissances grâce aux formations proposées.

Pour pallier à la fermeture du dispositif « Picardie en Ligne », la Communauté de communes a mis en place, avec la Région Hauts-de-France, **quatre « Tiers Lieux »** sur son territoire. L'usage reste le même : accompagner tous les publics sur l'utilisation du numérique et de l'informatique. La mise en place de nouveaux matériels et de la connexion fibre est en cours depuis le début d'année.



La fréquentation pour l'année 2019 a été de 1347 entrées et 374 séances, avec une moyenne de 4 entrée/séance grâce aux 27 ordinateurs disponibles sur l'ensemble du territoire.



03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE**

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉFINITION

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.



Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. Les trente-cinq autres communes ainsi que les 3640 habitations principales non raccordées ou/et non raccordables sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC.
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

Au cours de l'année 2019, 5 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisées et contrôlées contre 17 installations en 2018. Cette forte baisse s'explique par la fin des travaux de réhabilitation groupée de la commune de Montigny-sur-Crécy. Le nombre de contrôle de conception et d'implantation (phase études avant travaux) s'élève quant à lui à 20. Le nombre de contrôles de conception est en hausse avec + 42% par rapport à 2018. Cette catégorie de contrôle est très liée au nombre de permis de construire délivrés sur l'année antérieure.

Le SPANC réalise également les contrôles périodiques des installations existantes par commune. En 2019, 318 contrôles périodiques ont été effectués sur les communes de Nouvion-et-Catillon, Assis-sur-Serre et Montigny-sur-Crécy.

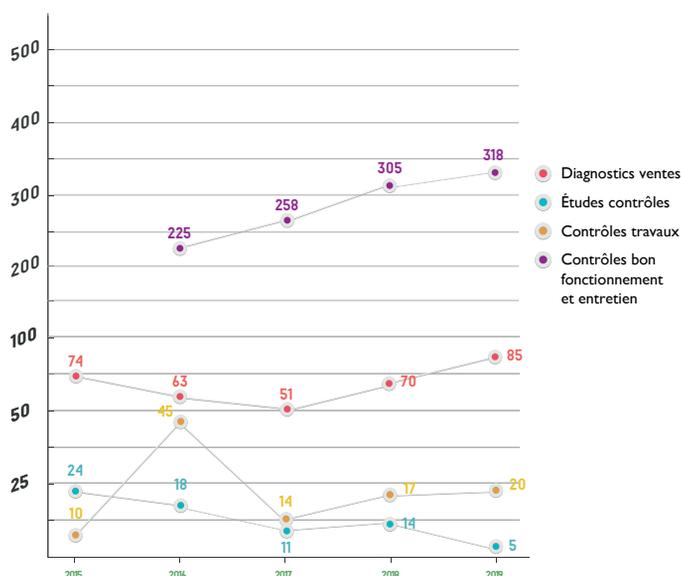
Enfin, le SPANC réalise aussi le diagnostic obligatoire des installations d'assainissement non collectif des habitations en vente. Sur l'année 2019, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission, 85 installations en vue de la vente d'un bien immobilier, soit une hausse de 21,4% par rapport à 2018.

Rappel des tarifs - Inchangés depuis 2017

Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée	128,00 €
Contrôle de bon entretien et bon fonctionnement (suivi)	82,00 €
Contrôle isolé (demande spécifique des notaires, SCI pour vente, experts, mandataires, usagers...)	164,00 €



ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC DEPUIS 5 ANS



03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Camion de collecte de la société SEPUR - nouveau prestataire du marché

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994. 

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre.

Il comprend :

- la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (porte-à-porte) ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, réalisée par Véolia Propreté jusqu'au 31 mars 2019 puis par Sepur depuis le 1er avril 2019,
- la collecte du verre en point d'apport volontaire, par Minéris,
- la collecte réalisée par Véolia Propreté à l'exception du gardiennage réalisé en régie,
- le traitement des déchets collectés en PAP et le traitement des déchets issus de déchetteries sont réalisés par Valor'Aisne, syndicat départemental du traitement des déchets auquel adhère la Communauté de communes depuis le 4 juillet 2002.



Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service est financé par la REOMi (à l'exception des logements en immeuble collectif restant en REOM).

Les foyers du territoire ont donc été équipés de bacs pucés pour les OMR : chaque présentation du bac (levée) est comptabilisée permettant l'établissement de la facture REOMi en fonction du volume de déchets produits. Au cours de l'année 2014, ce nouveau système a été testé : test du matériel, émission de facturation à blanc, hypothèses budgétaires, détection de cas particuliers, avant le passage à la REOMi réelle.

Au cours de l'année 2019, la commission environnement s'est réunie à plusieurs reprises afin de préparer le renouvellement

du marché. Elle a particulièrement pris en compte la chute des tonnages d'OMr collectés, la fréquence de présentation des bacs (une fois par mois en moyenne), le souhait de faire baisser la redevance des ménages et la réflexion sur l'ECT (*extension des consignes de tri*).

Comme décidé en conseil communautaire en décembre 2018, la réduction de fréquence des collectes en OMr et en matériaux recyclables a été mise en place au 1er avril 2019. Les camions de collecte ne se déplacent dans chaque commune qu'une fois par quinzaine.

Suite à ce nouveau fonctionnement, un contrôle rigoureux de la qualité des sacs de tri présentés à la collecte a été effectué par le nouveau prestataire SEPUR. Alliée à une forte communication orale, écrite et de terrain de la Communauté de communes, cette réduction de fréquence ainsi que l'effort des habitants sur le sélectif ont permis de faire chuter les refus de tri de plus de 50% et donc, d'augmenter les tonnages de déchets recyclés (+7,45%). De ce fait, les tonnages d'OMR enfouis ont également diminué (-14% d'OMR).

De plus, la facture a baissé pour l'ensemble des usagers. En effet, motivé par le résultat de collecte des cinq dernières années (83% des usagers ne sortent leurs poubelles qu'une semaine sur 3), le nombre de levées est passé à 12 levées par an.

BAC	Année 2018 - 19 levées		Année 2019 - 12 levées	
	Levées	Levée supplémentaire	Levées	Levée supplémentaire
120 L	162 €	2,85 €	144,63 €	2,00 €
240 L	243 €		208,25 €	4,00 €
340 L	310 €		271,88 €	5,70 €
660 L	526 €		430,95 €	11,00 €

La commission a aussi conforté l'idée de positionner la Communauté de communes dans la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri en répondant à l'appel à projets de CITEO avec le syndicat mixte départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

03.

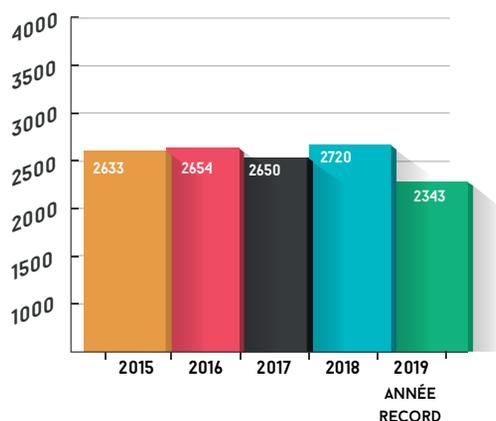
LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



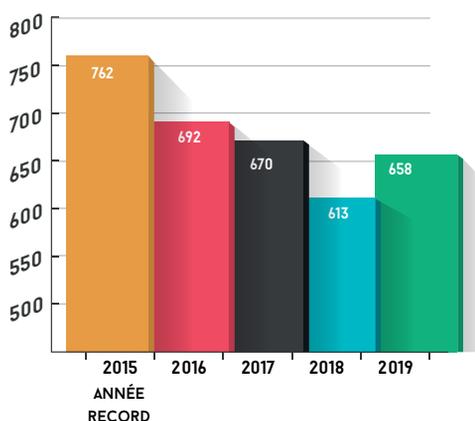
Le sac de recyclage

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

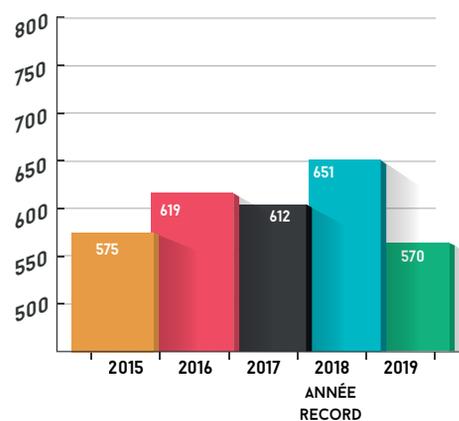
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES OMR DEPUIS 5 ANS



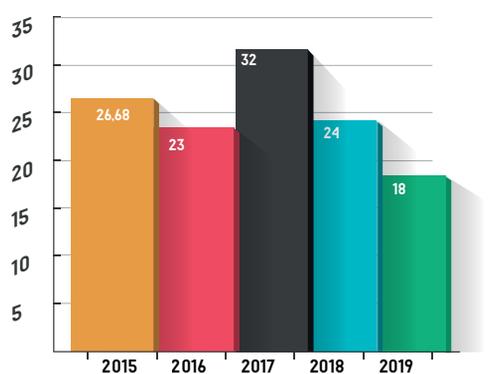
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES DÉCHETS RECYCLABLES DEPUIS 5 ANS



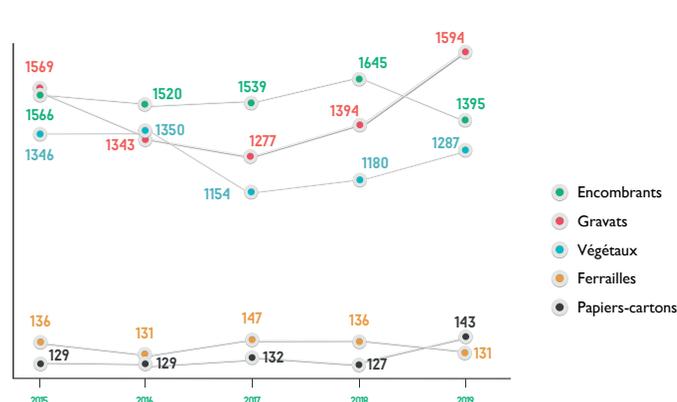
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DU VERRE COLLECTÉ DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX
DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHÈTERIES DEPUIS 5 ANS





04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

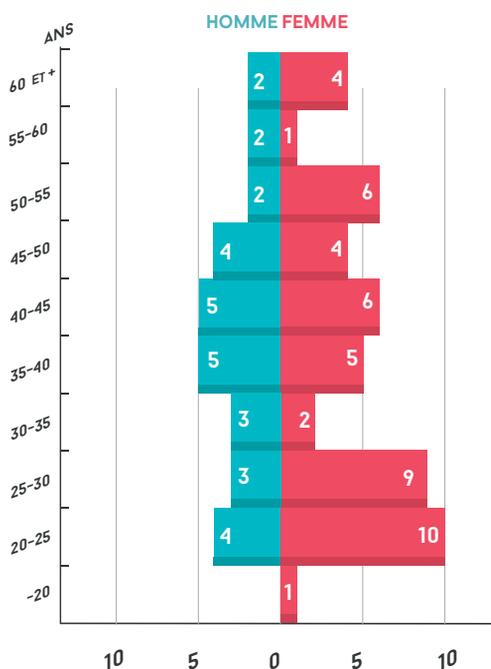
LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS



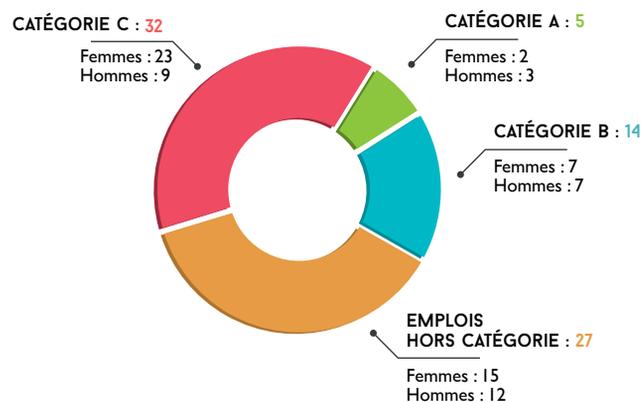
Les locaux de la Communauté de communes à Crècy-sur-Serre

EFFECTIFS DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



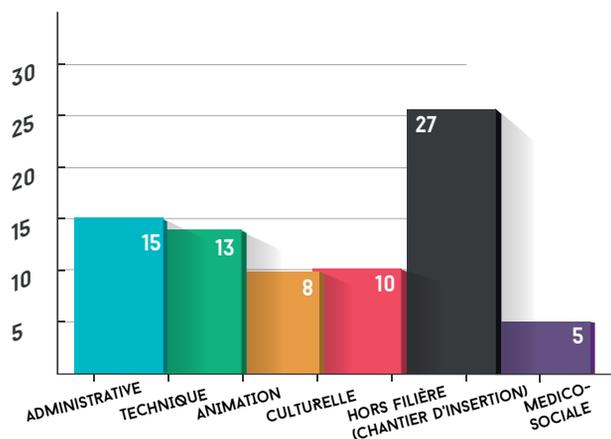
EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2019

- 78 postes en 2019 (+9 par rapport à 2018)
- 48 femmes
- 30 hommes
- + 51 animateurs saisonniers au cours de l'année, soit 36 femmes et 15 hommes.

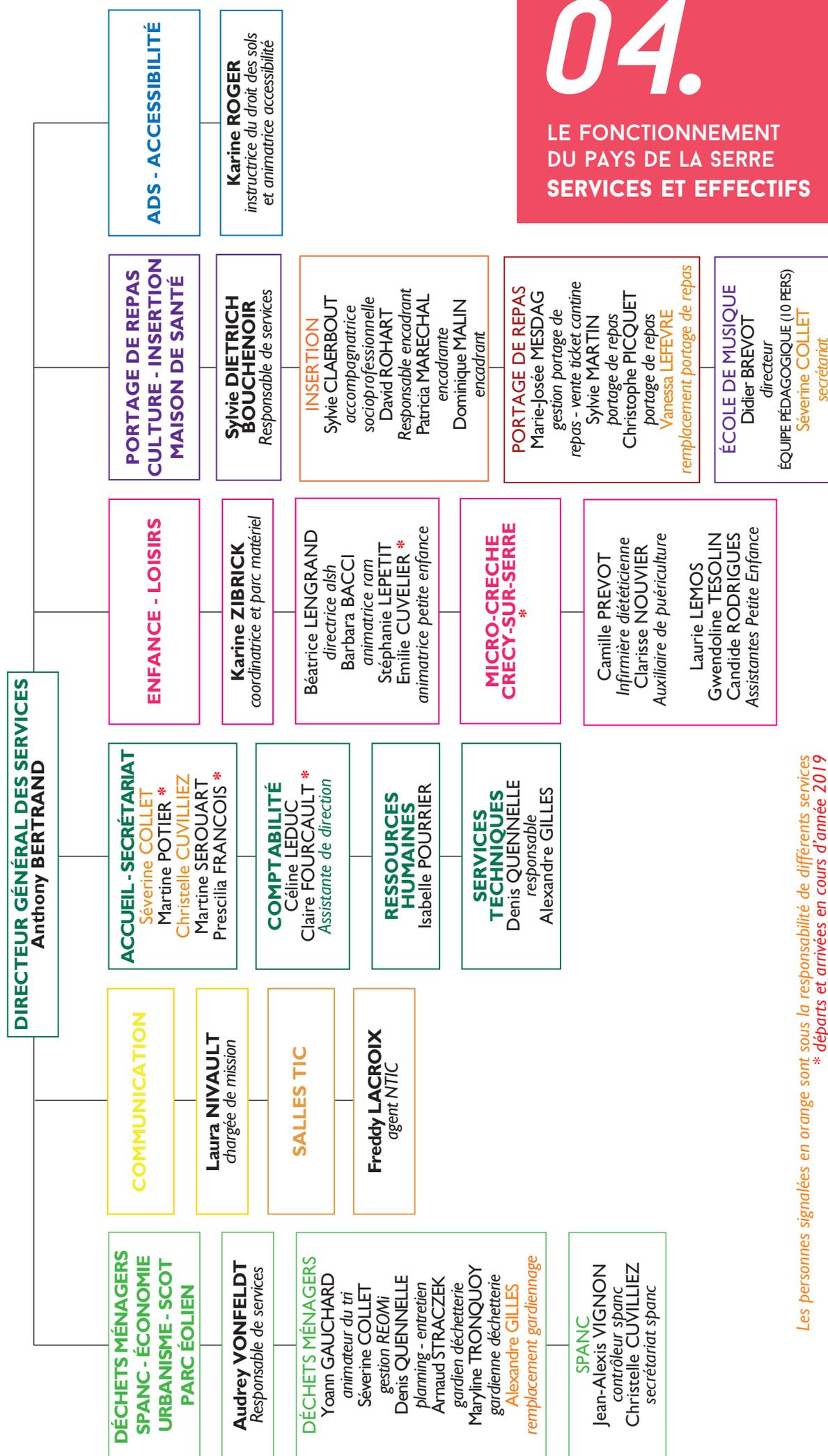
REPARTITION PAR STATUT

- Agents Titulaires : 31
- Agents en CDD : 19
- Agent en CDI : 1
- Salariés en Contrat d'Insertion : 27

RÉPARTITION PAR FILIÈRE



ORGANIGRAMME DES SERVICES



04.

LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services
* départs et arrivées en cours d'année 2019

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crècy-sur-Serre

LES RECETTES

RÉSUMÉ

Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 8 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2019 sont de 7.411.024,49€ et les recettes réelles d'investissement à 692.198,45€.

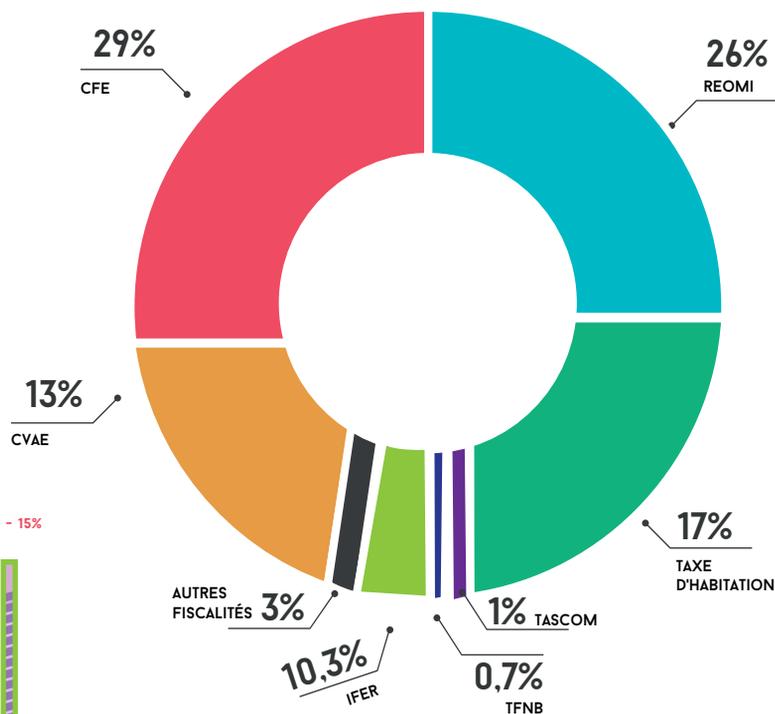
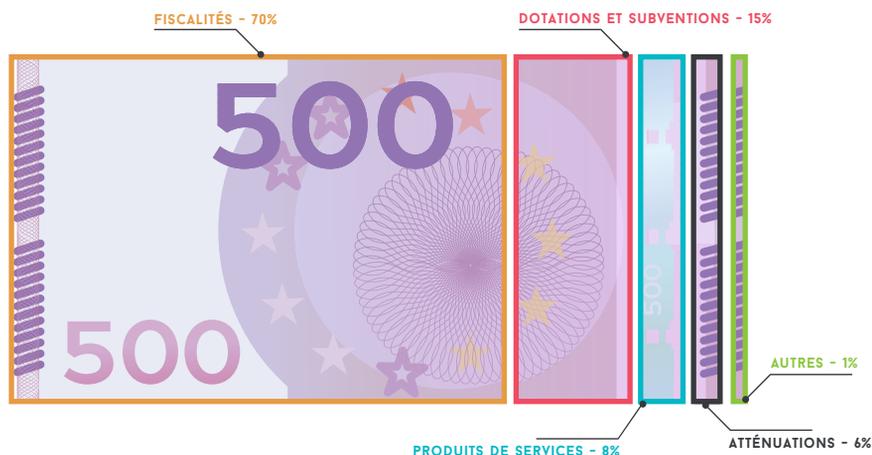


PRODUITS « FISCAUX » PERÇUS

LEXIQUE

- REOMI : REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE
- CVAE : COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
- CFE : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
- IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU
- TASCOM : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES
- TFNB : TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN %



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES DÉPENSES

RÉSUMÉ

Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 8.3 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.

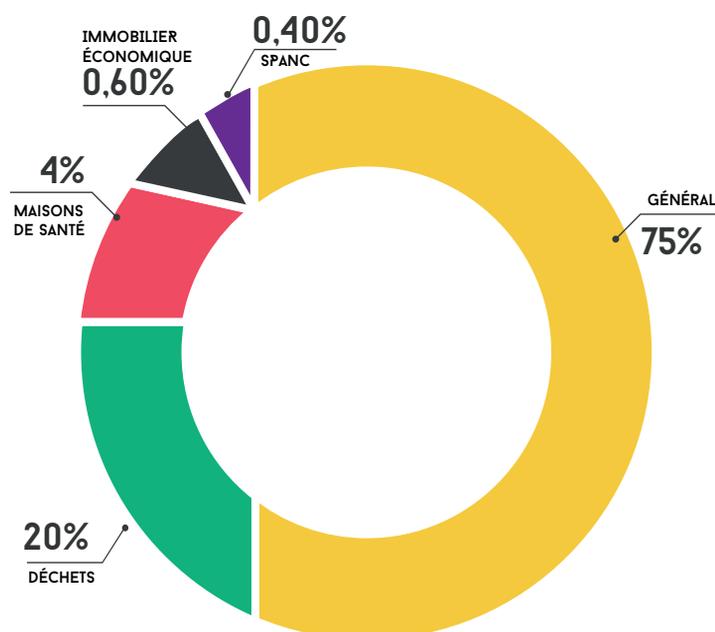


Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2018	CRD au 31/12/2019	Fixe / Variable	Taux	Début	Fin
Budget général	CIL	7.140,93€	5.980,18€	Fixe	1,00%	2000	2024
Budget général	BEI (via CE)	83.115,22€	68.045,79€	Fixe	4,82%	2009	2023
Budget déchets	CE	100.500,05€	89.672,30€	Fixe	4,14%	2011	2026
Budget déchets	CRCA	73.023,81€	60.641,82€	Fixe	3,99%	2013	2028
Budget MSP	CDC	885.470,28€	842.719,73€	Variable (Liv. A + 1)	1,50%	2014	2037
TOTAL		1.149.250,29€	1.067.059,82€				

Au niveau consolidé, au 31 décembre en 2019, 78,90% de la dette communautaire est à taux variable*. Le désendettement de la Communauté de communes s'est poursuivi à un rythme de 82.190,47€ en 2019. Le taux moyen de la dette communautaire a continué à baisser pour atteindre 2,07% (contre 2,32% l'an dernier). Toute levée de dette mis à part, ce taux atteindra, à terme, le taux du Livret A + 1 (soit 1,5% à au taux actuel du Livret A).

* le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR BUDGET



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	- 100 141,81€		- 493 505,57€	- 593 647,38€
Fonctionnement	3 012 313,67€	228 449,61€	329 209,16€	3 113 073,35€
Totaux	2 912 171,86€	228 449,61€	-164 296,41€	2 519 425,97€

MSP	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	- 581 234,55€		433 986,04€	- 147 248,51€
Fonctionnement	266 325,70€	266 325,70€	155 759,26€	155 759,26€
Totaux	- 314 908,85€	266 325,70€	589 745,30€	8 510,75€

IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	3 449,59€		3 449,59€	6 899,18€
Fonctionnement	68 023,82€		8 984,61€	77 008,43€
Totaux	71 473,41€		12 434,20€	83 907,61€

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	- 17 867,77€		23 500,00€	5 632,23€
Fonctionnement	30 882,61€	17 867,77€	11 671,06€	24 685,90€
Totaux	13 014,84€	17 867,77€	35 171,06€	30 318,13€

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement				
Fonctionnement	308 363,47€		50 000,00€	358 363,47€
Totaux	308 363,47€		50 000,00€	358 363,47€

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	5 913,43€		43 039,85€	48 953,28€
Fonctionnement	565 532,38€		-106 441,10€	459 091,28€
Totaux	571 445,81€		-63 401,25€	508 044,56€

SPANC	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019
Investissement				
Fonctionnement	5 071,21€		2 657,72€	7 728,93€
Totaux	5 071,21€		2 657,72€	7 728,93€



Pays
de la Serre
Communauté de Communes

1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
@ : contact@paysdelaserre.fr